



# PARC DES ARTS

Association Loi 1901  
www.parcdesarts.com

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Tenue à St MEDARD en JALLES le 19 Avril 2011

-----

### I PARTICIPANTS :

Etaient présents :

Katia VENEGAS	Présidente
Christophe REATI	Trésorier
Renée DUCOURET	Secrétaire et Trésorière adjointe

Ainsi que les adhérents suivants :

Jean-Claude CAUSSE, Franck LESGOURGUES, Claude ABADIE  
Françoise LAZES, Pascale PFEIFFER, Jorge Filipe PEREIRA

Une feuille de présence a été dûment émarginée.

Etait présent par vidéo conférence : Jean-François ANDRE adhérent

Etaient absents excusés : les adhérents suivants :

Philippe ROY, Hélaine CHARBONNIER, Jean-Claude FERRY,  
Hervé SEGURET, Valérie TELESKA, Stéfany VALET, dAKOTA.

### II DELIBERATION :

Le 19 Avril 2011, les membres de l'association, se sont réunis à St MEDARD EN JALLES, sur convocation du conseil d'administration, en date du 05 Avril 2011.

L'assemblée est présidée par Katia VENEGAS en sa qualité de présidente, qui déclare la séance ouverte à 15 heures, le secrétariat est assuré par Renée DUCOURET en sa qualité de secrétaire

La présidente constate que tous les membres du conseil d'administration sont présents, ainsi que 15 adhérents présents, en vidéo conférence ou excusés.

Le nombre total de voix est ainsi de 18.

La présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise

### III RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport financier relatif à l'exercice 2010
2. Quitus au trésorier
3. Rapport Moral du Conseil d'Administration
4. Cotisations
5. Disparition de l'espace Expositions « le loft »
6. Projets 2011/2012
7. Questions diverses

Les débats sont ouverts après lecture du rapport moral par la présidente et du rapport financier par la trésorière adjointe

### IV PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve à main levée le rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2010 comme suit :

⇒ <u>Recettes :</u>	2 449 €
⇒ <u>Dépenses :</u>	2 103 €
⇒ <b>Résultat financier de l'année 2010</b>	<b>346 €</b>
Auquel s'ajoute le solde au 01 janvier 2010	216 €
	-----
<b>SOIT UN DISPONIBLE AU 31/12/2010 DE .....</b>	<b>562 €</b>
	=====

#### A noter :

Christophe REATI renonce au remboursement des sommes avancées à l'association pour les frais de gestion du site internet soit :

- ⇒ Au titre du site « second life » la somme de 2 089 €
- ⇒ Au titre du serveur la somme de 2 023 €

**Soit un don total de 4 112 €**

#### Remarques sur l'analyse du résultat financier :

- a) L'exposition de Castres 2010 ressort avec **un déficit de 49 €** malgré la tombola et la participation des artistes.  
*note :* 3 œuvres ont été vendues.
- b) Les rentrées de cotisations sont insuffisantes par rapport à l'ensemble des adhérents. Un point sera fait et une lettre envoyée à tous les retardataires par la trésorière adjointe.

L'assemblée donne quitus à la gestion du trésorier pour l'année 2010  
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## V DEUXIEME RESOLUTION :

Pour donner un coup de pouce aux ressources de l'association, une augmentation, de l'ordre de 5 €, de la cotisation a été proposée, le débat s'est engagé avec une voix contre, il est décidé de reporter cette décision pour la cotisation 2013.

La cotisation annuelle de 2012 sera donc inchangée :

Adhérent : 20 €                      pour un couple : 35 €  
Membres bienfaiteurs : 50 €      pour un couple : 75 €

**Rappel** : conformément à l'article 5 du règlement intérieur révisé le 02 avril 2010 (à votre disposition au siège social), les cotisations actuelles dites « 2010/2011 » couvrent la période de l'année civile soit :  
du 01 janvier 2011 au 31/12/2011.

La cotisation 2012 devra être réglée au 31 janvier 2012 au plus tard

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## VI TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition d'un adhérent, de fixer un % de reversement au PDA sur les œuvres vendues, suite à une exposition préparée par l'association,

La présidente rappelle la politique du Parc des Arts :

*L'association n'a pas vocation à faire des bénéfices sur les artistes,*

*Elle n'est pas assimilable à une galerie d'art.*

*Chaque artiste est libre de faire ou non un DON, qu'il fixe librement, à l'association, sur le prix de vente de ses œuvres dans le cadre d'une exposition PDA, il n'y a aucune obligation.*

**Bon à savoir** : si un tel don était fait, le donateur recevrait du PdA un reçu fiscal de réduction d'impôts, actuellement 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable, au-delà de cette limite, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes dans les mêmes conditions (article 200 du C.G.I décret N° 2010-421 du 27/04/2010)

Nous n'imposerons pas de rétribution par % sur le prix de ventes de vos œuvres

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## VII QUATRIEME RESOLUTION :

*Disparition du « Loft » d'exposition :*

A la suite du déménagement de l'entreprise REATI DESIGN CREATION, qui hébergeait nos expositions temporaires gratuitement, dans ses locaux, nous perdons ce support d'exposition, il nous faut donc trouver d'autres lieux.

**Note** : un total de 25 œuvres ont été vendues au Loft.

Des recherches vont être entreprises :

- a) sur Bordeaux : l'ancien marché de l'Herme, et des Chartrons récemment rénovés, ainsi que l'église St Rémi désaffectée, ces lieux hébergent des expositions contemporaines
- b) sur les communes avoisinantes et comme le suggère Franck les pépinières d'entreprises qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt.  
(Centralisation des premiers résultats vers Katia)

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **VIII CINQUIEME RESOLUTION :**

Création par Katia d'un nouvel espace virtuel 3D sur New World Grid dédié aux expositions et événements d'art, dont le coût passe de 1 700 € (SL) l'an à 180 €

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **IX QUESTIONS DIVERSES :**

- a) voir la possibilité de présenter le Parc des Arts lors des expositions personnelles (Affiches, ou autre, à étudier)
- b) Il est demandé des Flyers à distribuer pour faire la promotion de l'association Le principe est retenu, voir le coût.
- c) Les expositions itinérantes sont à l'étude. A suivre

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 45

*De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par la présidente et la secrétaire.*

Katia VENEGAS  
*Présidente*

Renée DUCOURET  
*Secrétaire*

*Siège social : 35, Route de Saint Aubin 33160 Saint MEDARD en JALLES  
[contact@parcdesarts.com](mailto:contact@parcdesarts.com) ou 06 62 28 01 05 Katia VENEGAS (Présidente)*

---